



## Revision soulte pour non respect obligation d'assistance

Par **sorges**, le **08/10/2011** à **11:08**

Bonjour,

En 2008 au décès de mon beau père, nous avons réglé sa succession, ma belle mere a alors fait une donation partage de sa part envers ses deux enfants, en gardant l'usufruit des biens qui lui revenaient.

Mon mari a hérité en nue propriété de la maison qu'elle occupe et sa soeur d'un terrain + une soulte que nous devons lui verser au décès de ma belle mère.

a ce jour ma belle mere est complètement impotente, nous n'avons pu la placer dans une maison de retraite faute de moyens suffisants, elle vit donc chez elle, elle bénéficie d'heures d'assistance fournies par l'apa, mais nous devons lui consacrer au moins 40 heures par mois, pour que tous ses besoins soit couverts. or a l'heure actuelle mon mari et moi meme nous en occupons exclusivement, ma belle soeur ne participe pas du tout a son entretien et se borne a lui rendre visite 1/2 heure par semaine.

Ma question est la suivante peut on demander une évaluation du cout de notre investissement et le déduire pour moitié de la somme que nous devons lui verser au décès de ma belle mere.

si oui quels sont les moyens legaux d'y parvenir.....

Si cela n'est pas possible compte tenu que j'effectue la moitié de ces heures alors que je n'ai aucune obligation légale de le faire, ses enfants n'étant pas empêchés de le faire, puis je engager une action a titre personnel pour récupérer la valeur de mon investissement.

Comprenez bien que ce n'est pas le fait de porter assistance a ma belle mere qui me dérange mais le fait que sa fille ne s'en occupe pas et qu'elle touche tout de meme l'intégralité de sa part d'héritage.

par avance merci

Par **mimi493**, le **08/10/2011** à **11:29**

Au mieux vous pourriez faire valoir un salaire différé à la succession, mais ça serait une créance sur la succession, donc à payer par la soeur et par votre mari.

Même en louant la maison, il n'est pas possible de dégager les revenus pour un placement ?  
Et si vous ne vous en occupez pas, il faudrait bien qu'elle aille en maison de retraite, quitte à faire payer une pension par les enfants